



ROU LE  
CO 10  
RE F  
4

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Vendredi 12 Février 2010  
A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

---

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 12 Février 2010 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

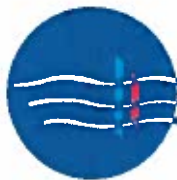
**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, ayant donné pouvoir à Monsieur BROHAN
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Ludovic AUDIC, Responsable du service des Ouvrages hydrauliques
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

ROCHE  
BERNARD

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Vendredi 12 Février 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

---

### IV – QUESTIONS DIVERSES

#### 2. – Prolongation de l'emploi de « chargé de mission inondations » pour 3 mois

L'Institution s'est lancée en régie dans la constitution d'une base de données des enjeux situés en zone inondable à l'échelle du bassin de la Vilaine.

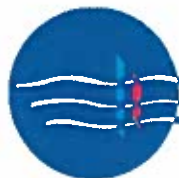
Ce travail se déroule en deux temps :

- Dans un premier temps, sur les secteurs couverts par un PPRI approuvé, ont été recensés les enjeux situés dans l'enveloppe de la crue centennale de référence, en les classant par typologie : habitat, individuel, habitat collectif, industrie, commerce, équipement public, etc.... Cette première étape a nécessité un important travail préparatoire de « bureau », puis des reconnaissances terrain systématiques sur les secteurs concernés.
- Dans un deuxième temps, les données ont été saisies sous SIG de façon à constituer la base de données géoréférencée proprement dite. L'échelle de travail retenue est l'échelle cadastrale, les Conseils Généraux ayant mis à disposition de l'IAV les plans cadastraux des communes concernées, numérisés et vectorisés.

L'intérêt de ce travail est multiple :

- Il permet d'obtenir une connaissance globale, homogène et relativement précise des enjeux exposés aux inondations sur le bassin, connaissance qui n'est à ce jour que fragmentaire et très hétérogène ;
- Le croisement avec des cartographies d'aléa issues de modèles hydrauliques permettra de quantifier les enjeux épargnés par un scénario d'aménagement donné, et de constituer un outil précieux d'aide à la décision en matière de politique globale de prévention des inondations.

Par ailleurs, ce projet répond à un double impératif réglementaire. D'une part, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations, un recensement des enjeux sur les territoires à risque d'inondation est demandé. D'autre part, un groupe de travail national a été constitué pour élaborer un cahier des charges relatif aux analyses coûts/bénéfices concernant les projets de protection contre les inondations. Ces analyses seront à réaliser systématiquement pour tout nouveau projet, et elles devront comporter entre autres un recensement précis des enjeux en distinguant quatre grandes typologies : habitats, activités économiques, équipements publics, activités agricoles.



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

REUILLE  
2010  
24

A ce jour, tous les secteurs couverts par un PPRI sur le bassin n'ont pas été recensés. Deux cartes de synthèse sont annexées au présent rapport. La première présente l'état d'avancement du projet et le travail restant à réaliser pour compléter le recensement sur les secteurs non encore étudiés, la deuxième fournit pour information une première quantification des enjeux sur les secteurs déjà recensés.

On perçoit aisément l'ampleur du travail à réaliser pour parvenir à une couverture complète du bassin. Le fait de réaliser un tel travail en régie permet, de maîtriser complètement l'élaboration de la base de données, mais aussi de réaliser des économies substantielles par rapport à une prestation confiée à un cabinet extérieur (en première approche, en se basant sur des projets similaires menés par d'autres EPTB, le budget pour une telle étude avait été chiffré à 200 K € HT).

Pour réaliser ce travail en régie, commencé dans le cadre d'un stage de 6 mois d'un étudiant de MASTER, celui-ci a été recruté pour 4 mois comme « chargé de mission inondations ». Trois mois supplémentaires lui sont nécessaires pour compléter le recensement sur les secteurs non couverts. Il est donc demandé au Conseil d'Administration de prolonger de 3 mois cet emploi contractuel afin de finaliser la première version de la base de données.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Décide la prolongation pour 3 mois de l'emploi contractuel de chargé de mission « inondations », du 19 février au 18 mai 2010 (grille indiciaire et régime indemnitaire de Technicien Supérieur Territorial)**
- **Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme  
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE